



13 janvier 2014

(14-0134)

Page: 1/27

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

Révision

La communication ci-après, datée du 15 décembre 2013, est distribuée à la demande de la délégation des **États-Unis d'Amérique**. La notification révisée concerne les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour la campagne de commercialisation **2009**.

La notification révisée pour 2009/10 comprend: 1) des données actualisées concernant les dépenses consacrées aux programmes d'aide en cas de catastrophe (tableaux explicatifs DS:1, DS:6, et DS:7); 2) des données actualisées concernant les dépenses des États (tableau explicatif DS:1); 3) des données corrigées concernant les programmes environnementaux (tableau explicatif DS:1); et 4) des données corrigées relatives au Programme concernant l'énergie en zone rurale (qui, du tableau explicatif DS:1, ont été transférées au tableau explicatif DS:9). Aucune de ces révisions n'a d'incidence sur la MGS totale courante communiquée.

Tableau DS:1

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2009

Mesure globale du soutien totale courante

Niveau d'engagement concernant la MGS totale pour la période en question	Monnaie	MGS totale courante
(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après les tableaux explicatifs ci-joints)
1	2	3
19 103,294	Million de \$EU	4 267,032

Tableau explicatif DS:1

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: EXERCICE BUDGÉTAIRE 2009 (SAUF COMME INDIQUÉ)

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – "Catégorie verte"

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$) ¹	Description du programme
a) Services de caractère général	11 550	
Service de la recherche agricole (ARS)		Recherche et consultation. Collecte, mise à jour et diffusion d'informations.
Recherche agricole	1 134	Assume les fonctions de la Bibliothèque nationale de l'agriculture.
Bâtiments et installations	44	Recherche sur un large éventail de sujets, parmi lesquels la conservation des sols et des ressources en eau, les sciences végétales et animales, la nutrition humaine et les systèmes agricoles intégrés.
Fonds divers	22	
Institut national de l'alimentation et de l'agriculture (NIFA)		Ancien Service de recherche, de vulgarisation et d'enseignement en coopération avec les États (CSREES). Rebaptisé Institut national de l'alimentation et de l'agriculture (NIFA) à compter de l'exercice budgétaire 2009 en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Activités de recherche et d'enseignement	638	Recherche. Octroi de dons aux établissements de recherche agricole des États. Participation à la planification, en coopération avec les établissements de recherche des États.
Activités intégrées	63	Financement de programmes de dons intégrés pour la recherche, l'enseignement et la vulgarisation.
Activités de vulgarisation	467	Consultation. Participation à un système de vulgarisation au niveau des États, dans le domaine de l'enseignement appliqué, de l'information et du transfert de technologie.
Recherche-développement concernant la biomasse	14	Financement de projets de recherche-développement susceptibles de déboucher sur la fabrication de produits industriels d'origine biologique. Géré conjointement par le Département de l'agriculture et le Département de l'énergie des États-Unis. Autorisé en vertu de la Loi de 2000 sur la recherche-développement concernant la biomasse (Titre III, PL 106-224); prorogé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246). (Auparavant administré par le Service des coopératives et des entreprises rurales.)

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$) ¹	Description du programme
a) Services de caractère général (suite)		
Service de promotion des coopératives et des entreprises rurales (RBCD) Dons pour le développement des coopératives rurales	27	Octroi de dons à des entreprises et établissements d'enseignement supérieur à but non lucratif pour financer des centres de développement de nouvelles coopératives et améliorer le fonctionnement des coopératives existantes (PL 104-127); et octroi de dons pour les activités de commercialisation à valeur ajoutée en faveur des coopératives reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS)	1 163	Inspection et lutte contre les parasites et les maladies.
Salaires et frais ²	3	Protection des ressources animales et végétales contre les parasites destructeurs et les maladies.
Bâtiments et installations	17	
Fonds divers		
Programmes des États pour l'agriculture	3 011	Les gouvernements des États fournissent un certain nombre de services généralement disponibles. Sont couvertes la vulgarisation, la commercialisation et la recherche. Le montant indiqué est net des taxes et redevances perçues auprès des producteurs pour divers services.
Dépenses pour l'exercice budgétaire, nettes de taxes et de redevances		
Administration de l'Inspection des grains, des entreprises de conditionnement et des entrepôts (GIP&S)	40	Commercialisation et inspection. Établissement de normes.
Salaires et frais		Inspection officielle et mise en œuvre du système de normes régissant la commercialisation. Surveillance et enquêtes aux fins de la protection des producteurs et des consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales.
Service de la sécurité sanitaire et de l'inspection des aliments (FSIS)	956	Contrôle de la sécurité sanitaire et inspection.
Salaires et frais		Inspection sur place aux fins de la vérification de la qualité des viandes et des volailles et de l'exactitude de l'étiquetage.
Inspection et classement par qualité des produits agricoles	7	
Service de la commercialisation des produits agricoles (AMS)	87	Commercialisation.
Services de commercialisation	14	Élaboration de normes relatives à la commercialisation, information et inspection. Octroi de dons aux États pour des projets destinés, par exemple, à améliorer l'information en matière de commercialisation ou à élaborer des normes de classement par qualité.
Versements aux États et aux possessions des États-Unis	10	Utilisation de droits de licence pour intenter des actions en justice visant des pratiques commerciales déloyales à l'égard des acheteurs.
Fonds créé au titre de la Loi sur les denrées agricoles périssables		

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$) ¹	Description du programme
a) Services de caractère général (suite)		
Frais et remboursements, inspection et classement par qualité des produits agricoles (anciennement fonds divers)	148	Les services de classement par qualité et de certification sont fournis contre paiement d'une redevance.
Agence de gestion des risques (RMA)		
Dépenses administratives et de fonctionnement de l'Agence	73	Fonds pour la gestion du Programme fédéral d'assurance-récolte.
Remboursements des dépenses administratives et de fonctionnement des assureurs	1 602	Remboursements de certaines dépenses administratives et de fonctionnement des compagnies d'assurance fournissant l'assurance-récolte fédérale.
Bénéfices techniques versés aux assureurs	810	Bénéfices techniques versés aux compagnies d'assurance au titre de l'Accord de réassurance type.
Bureau de l'économiste principal		
Bureau des perspectives de l'agriculture mondiale (WAOB)	5	Recherche et consultation. Information économique sur la situation et les perspectives concernant l'offre de produits agricoles et les prix. Dépenses incluses dans les autres dépenses au titre des activités de l'exécutif après 1994.
Service de la recherche économique (ERS)		
Service de la recherche économique	80	Recherche et consultation. Recherche et analyse économiques pour le public, le Congrès et l'exécutif.
Service national de la statistique agricole (NASS)		
Service national de la statistique agricole	145	Recherche et consultation. Fourniture d'estimations officielles concernant l'utilisation des ressources, la production et les prix des produits agricoles.
Agence des services pour l'agriculture (FSA) ³		
Assistance technique dans le cadre du programme de mise en réserve de terres fragiles	78	Vulgarisation, consultation et formation. Les organismes relevant du Département de l'agriculture des États-Unis fournissent divers services techniques pour aider les producteurs à participer au programme de mise en réserve de terres fragiles (CRP).
Service de la conservation des ressources naturelles (NRCS) ⁴		
Activités de conservation	840	Vulgarisation, consultation et formation. Afin de promouvoir la conservation des sols et des ressources en eau, le NRCS fournit une assistance technique, réalise des études des sols et évalue les facteurs d'érosion (activité précédemment déployée par le SCS).
Conservation et mise en valeur de ressources	51	Aide apportée aux particuliers et aux localités pour l'élaboration de plans à l'échelle d'une zone pour la conservation et la mise en valeur de ressources.

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$) ¹	Description du programme
a) Services de caractère général (suite)		
Service agricole étranger (FAS) Aide à l'ajustement commercial en faveur des agriculteurs (TAA for Farmers)	1	La Loi sur le redressement et le réinvestissement en Amérique (ARRA) de 2009 a reconduit et modifié le Programme d'aide à l'ajustement commercial (TAA) en faveur des agriculteurs. Les producteurs de groupes de produits dont il a été déterminé qu'ils ont subi des pertes sous l'effet de la concurrence d'importations pendant la période comprise entre le 1 ^{er} octobre 2008 et le 31 décembre 2010 pouvaient demander à recevoir gratuitement une information, une assistance technique, et un soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'ajustement des entreprises.
b) Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire	0	
c) Aide alimentaire intérieure	78 796	
Service de l'alimentation et de la consommation (FCS) Administration des programmes nutritionnels (anciennement Administration des programmes alimentaires)	143	Administration des programmes alimentaires permettant à des personnes à faible revenu, y compris les enfants, de bénéficier de régimes alimentaires plus nutritifs.
Programme d'aide nutritionnelle supplémentaire (SNAP) (anciennement Programme de bons d'alimentation)	55 604	Octroi d'une aide financière à des personnes à faible revenu afin de leur permettre d'acheter des produits alimentaires nutritifs. (Rebaptisé Programme d'aide nutritionnelle supplémentaire (SNAP) à compter de l'exercice budgétaire 2009 en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).)
Programmes de nutrition pour enfants	15 252	Dons en espèces ou en nature destinés à aider des enfants à bénéficier d'une alimentation suffisante. Comprend, entre autres, le programme laitier spécial, le programme des cantines scolaires et le programme pour les enfants sans foyer.
Programme spécial de complémentation alimentaire pour femmes, nourrissons et enfants (WIC)	6 480	Compléments alimentaires destinés à améliorer la santé des mères, des nourrissons et des jeunes enfants à faible revenu.
Programme d'aide concernant les produits alimentaires (CAP)	369	Regroupement de programmes auparavant distincts: programme de complémentation alimentaire, programme d'aide alimentaire d'urgence, programme d'assistance pour les réserves indiennes et les îles du Pacifique et programme de nutrition pour personnes âgées.
Service de la commercialisation des produits agricoles (AMS) Article 32	948	Financement des achats de produits distribués aux personnes à faible revenu, y compris les enfants et les personnes âgées, dans le cadre des programmes alimentaires du FCS susmentionnés.

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$) ¹	Description du programme
d) Soutien du revenu découplé	6 176	
Agence des services pour l'agriculture (FSA) Versements directs	5 222	Versements aux producteurs et aux propriétaires terriens en fonction de la superficie cultivée et de la production au cours d'une période de base antérieure, comme défini dans la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171) et reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Rachat des contingents de tabac	953	Rachat des contingents de ventes dans le cadre du programme de soutien des prix du tabac, auquel il a été mis fin en vertu des dispositions de la Loi de 2004 sur une réforme juste et équitable de l'aide au tabac (Titre VI, PL 108-357). Les paiements sont financés par le biais de prélèvements imposés aux fabricants et aux importateurs de produits du tabac. La loi a également mis fin au soutien des prix du tabac et des revenus générés par ce produit à la fin de la campagne de commercialisation 2004.
e) Programmes de garantie des revenus et programmes établissant un dispositif de sécurité pour les revenus	0	Note: La totalité du soutien au titre du programme d'assurance-revenu visant les producteurs est incluse dans le tableau explicatif DS:9 sous l'entrée consacrée aux programmes d'assurance-récolte du Département de l'agriculture.
f) Versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles	93	
Agence des services pour l'agriculture (FSA) Programme d'aide pour les pertes de récoltes non assurées (NAP, campagne agricole)	90	En vertu de la Loi fédérale de 1994 portant réforme du système d'assurance des récoltes (PL 103-354), les agriculteurs dont les récoltes ne sont actuellement pas assurables au titre d'autres programmes recevaient des indemnités si le Département de l'agriculture déterminait que les pertes de rendement subies avaient été supérieures à 35% pour la zone et supérieures à 50% pour l'exploitation elle-même. Les dispositions relatives aux pertes de production par zone ont été supprimées conformément à l'article 109 de la Loi de 2000 sur la protection contre les risques agricoles (PL 106-224). Les dispositions relatives aux pertes de production supérieures à 50% au niveau du producteur sont toujours en vigueur.
Prêts d'urgence ⁴	3	Les prêts d'urgence fournissent un financement d'urgence et une assistance technique aux agriculteurs et aux grands éleveurs visant à réhabiliter les terres agricoles endommagées par des catastrophes naturelles et afin d'appliquer des mesures de conservation des ressources en eau en période de grande sécheresse.
g) Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen de programmes incitant les producteurs à cesser leurs activités	0	
h) Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen de programmes de retrait de ressources de la production	0	

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$) ¹	Description du programme
i) Aide à l'ajustement des structures fournie au moyen d'aides à l'investissement	120	
Agence des services pour l'agriculture (FSA) Programmes de crédit agricole ⁴	116	Ce programme comprend i) des crédits à court et à long terme octroyés à des taux d'intérêt préférentiels et ii) des garanties de prêts privés. Peuvent en bénéficier (selon des critères clairement définis dans la réglementation) les propriétaires exploitants d'exploitations familiales en situation de désavantage structurel (qui ne peuvent pas obtenir de crédits ailleurs).
Dons pour la médiation accordés aux États	4	Dons accordés aux États, en faveur d'agriculteurs ayant des difficultés à rembourser leurs emprunts. Cette aide doit être fournie dans le cadre du programme de médiation de prêts agricoles certifiés.
j) Versements au titre de la protection de l'environnement	4 044	
Commodity Credit Corporation (CCC) Programme de mise en réserve de terres fragiles	1 856	Réduction de l'érosion des sols et autres avantages environnementaux prévus dans le cadre d'accords de location d'une durée de dix ans visant à établir des cultures de couverture permanentes sur les terres cultivables.
Agence des services pour l'agriculture (FSA) Programme de conservation d'urgence	71	Contribution au financement de mesures de conservation d'urgence nécessaires à la réhabilitation de terres agricoles endommagées par des catastrophes naturelles.
Service de la conservation des ressources naturelles (NRCS) Programme d'aide à la gestion agricole	7	Aide à coûts partagés pour les pratiques de conservation qui améliorent la gestion des ressources en eau, la qualité de l'eau et la lutte contre l'érosion. Reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de gestion des ressources ⁵	285	Versements pour les pratiques de gestion structurelle et de gestion des sols qui répondent à des préoccupations en matière de ressources. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de mise en réserve des superficies en herbe	48	Contrats ou servitudes à long terme visant à reconstituer et préserver les superficies en herbe. Reconduit en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).

Organisme et programme, par mesure et par type (certains noms d'organismes ont changé)	Dépenses (millions de \$) ¹	Description du programme
j) Versements au titre de la protection de l'environnement (suite)		
Programme de protection de zones humides	436	Conservation et réhabilitation de zones humides dans le cadre d'accords à long terme. Les agriculteurs doivent mettre en œuvre un plan de conservation et réduire la superficie de base cultivée. Financement transféré au NRCS en vertu de la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171).
Programme de promotion de l'habitat de la faune	73	Assistance technique et aide à coûts partagés aux propriétaires fonciers en vue de promouvoir l'habitat de la faune d'altitude et des zones humides, des espèces menacées d'extinction, des poissons et d'autres animaux sauvages. Les fonds sont fournis par la CCC dans le cadre de contrats de cinq à dix ans (<i>Public Law</i> 104-127, Titre III).
Programme de protection des terres agricoles	119	Élaboration de plans de conservation et acquisition de servitudes par des organismes d'État, tribaux ou locaux, pour protéger les couches arables en limitant la conversion à des utilisations non agricoles. Les plans de conservation doivent être mis en œuvre au cours des 30 années ou plus de la durée de la servitude. Autorisé en vertu de la Loi de 1996 sur l'agriculture (PL 104-127) et rebaptisé par la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de promotion de la qualité de l'environnement (EQIP)	1 055	Programme visant à encourager les agriculteurs et les éleveurs à adopter des techniques réduisant les problèmes d'environnement et de ressources. La moitié des fonds sont destinés aux techniques d'élevage. Autorisé en vertu de la Loi de 1996 sur l'agriculture (PL 104-127) et reconduit par la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171) et la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Programme de mise en valeur des ressources hydriques agricoles	72	Le Programme de mise en valeur des ressources hydriques agricoles (AWEP) est une initiative de conservation volontaire qui fournit une assistance financière et technique aux producteurs agricoles pour mettre en œuvre des activités de mise en valeur des ressources hydriques sur des terres agricoles, afin d'assurer la conservation des eaux de surface et des eaux souterraines et d'améliorer la qualité de l'eau. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246), le programme remplace le Programme de protection des eaux souterraines et de surface.
Initiative relative au bassin versant de la baie de Chesapeake	22	Le programme aide les producteurs à mettre en œuvre des activités visant à améliorer la qualité et la quantité des ressources hydriques, et à restaurer, mettre en valeur et préserver les sols, l'air et les ressources connexes du bassin versant de la baie de Chesapeake. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246)
k) Versements au titre de programmes d'aide régionale	0	
l) Autres	0	
Total	100 779	

¹ Dépenses par exercice budgétaire, sauf indication contraire. Les dépenses sans lien direct avec le soutien interne à l'agriculture de production ont été exclues des tableaux relatifs au soutien interne des États-Unis. Les salaires, les traitements et les frais administratifs ont été exclus, sauf quand ces dépenses reflètent le niveau des services fournis à l'agriculture.

² Comprend 351 millions de dollars pour des programmes de gestion des parasites et maladies.

³ Dans le cadre de l'assistance technique, les organismes du Département de l'agriculture expliquent et déterminent les conditions à remplir pour bénéficier des programmes de conservation, contribuent à l'élaboration de divers plans de conservation et à l'adoption de pratiques agréées, fournissent des renseignements et une aide en matière de formation et engagent des consultations avec les universités et avec d'autres organismes gouvernementaux. À partir de 2002, les dépenses au titre de l'assistance technique dans la plupart des programmes agricoles qui relevaient de la FSA ont été transférées au NRCS ce qui a entraîné une modification de la comptabilisation des dépenses d'assistance technique qui n'est pas apparue immédiatement dans les renseignements communiqués sur l'assistance technique fournie par le NRCS. Les estimations des dépenses au titre de l'assistance technique relevant du NRCS ont continué d'être comptabilisées dans les activités de conservation et d'assistance technique FSA/NRCS, ainsi que dans les activités de conservation du NRCS et dans les versements au titre de la protection de l'environnement relevant du NRCS, c'est-à-dire que l'assistance technique fournie par le NRCS a été comptabilisée deux fois. Depuis 2009, les dépenses engagées au titre de l'assistance technique dans le cadre du programme de mise en réserve de terres fragiles sont comptabilisées séparément dans le poste FSA, tandis que l'assistance technique dans le cadre des activités générales de conservation du NRCS reste comptabilisée dans les activités de conservation, et les versements du NRCS au titre des programmes continuent d'inclure des dépenses d'assistance technique.

⁴ Chiffres obtenus en faisant la différence entre les taux d'intérêt des prêts de la FSA à l'agriculture et les taux d'intérêt commerciaux, multipliée par la valeur des prêts consentis au cours de l'année. Ces chiffres prennent également en compte les dépenses budgétaires correspondant aux pertes reconnues sur des garanties de prêts de la FSA.

⁵ Le Programme de gestion des ressources (CStP) a remplacé le Programme de conservation et de protection (CSP) au titre de la Loi de 2008 sur l'agriculture. Le montant total communiqué pour le CStP comprend les dépenses effectuées au titre des contrats relevant encore du CSP.

Références des *Public Laws*:

Public Law n° 103-354, Loi fédérale de 1994 portant réforme du système d'assurance des récoltes et réorganisation du Département de l'agriculture (4 octobre 1994).

Public Law n° 104-127, Loi fédérale de 1996 sur l'amélioration et la réforme de l'agriculture (4 avril 1996).

Public Law n° 106-224, Loi de 2000 sur la protection contre les risques agricoles, Titre I, assurance des récoltes, article 109, et Titre III, Loi sur la recherche-développement concernant la biomasse (22 juin 2000).

Public Law n° 107-171, Loi de 2002 sur la sécurité des exploitations agricoles et l'investissement rural (13 mai 2002).

Public Law n° 108-357, Loi de 2004 sur la création d'emplois, Titre II, Loi de 2004 sur une réforme juste et équitable de l'aide au tabac (22 octobre 2004).

Public Law n° 110-28, Loi de 2007 portant ouverture de crédits pour la préparation des troupes des États-Unis, la prise en charge des anciens combattants, la reconstruction après Katrina et la responsabilité en Iraq (25 mai 2007).

Public Law n° 110-246, Loi de 2008 sur l'alimentation, la conservation et l'énergie (18 juin 2008).

Public Law n° 111-5, Loi de 2009 sur le redressement et le réinvestissement en Amérique (17 février 2009).

Tableau explicatif DS:4

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2009

Calcul de la mesure globale du soutien totale courante

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit) (2009)	MGS calculée (2009) (Millions de \$)	Valeur de la production		MGS totale courante (globale) (Millions de \$)
		Montant ¹ (2009) (Millions de \$)	5% de la valeur (Millions de \$)	
1	2	3		4
MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7)				
Orge	19,530	972,173	48,609	²
Canola	0,056	238,932	11,947	²
Mais	119,066	46 734,066	2 336,703	²
Coton	148,273	4 457,998	222,900	²
Produits laitiers	3 008,591	24 477,390	1 223,870	3 008,591
Pois secs	2,518	152,282	7,614	²
Graines de lin	0,211	60,373	3,019	²
Miel	0,043	209,971	10,499	²
Lentilles	0,006	156,751	7,838	²
Bétail	174,247	80 245,892	4 012,295	²
Mohair	0,769	2,369	0,118	0,769
Graines de moutarde	0,002	14,997	0,750	²
Avoine	2,621	208,473	10,424	²
Vergers, vignobles, pépinières	3,202	32 755,848	1 637,792	²
Arachides	6,917	793,147	39,657	²
Volaille	27,692	28 031,965	1 401,598	²
Riz	25,975	3 209,236	160,462	²
Carthame	0,033	41,330	2,067	²
Sorgho	1,279	1 207,111	60,356	²
Fèves de soja	216,537	32 145,207	1 607,260	²
Sucre	1 249,373	2 556,289	127,814	1 249,373
Graines de tournesol	11,270	458,959	22,948	²
Patates douces	2,782	423,677	21,184	²
Blé	427,364	10 654,115	532,706	²
Laine	8,299	24,337	1,217	8,299

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit) (2009)	MGS calculée (2009) (Millions de \$)	Valeur de la production		MGS totale courante (globale) (Millions de \$)
		Montant ¹ (2009) (Millions de \$)	5% de la valeur (Millions de \$)	
1	2	3		4
Total	5 456,656			4 267,032
MGS autre que par produit (d'après le tableau explicatif DS:9 ci-après)	6 667,158	284 651,630	14 232,582	²
Total: MGS totale courante				4 267,032

¹ Valeur de la production communiquée par le Service national de la statistique agricole (NASS), en général. On s'est fondé sur les encaissements extraits des chiffres relatifs au revenu agricole communiqués par le Service de recherche économique pour les fruits, y compris les fruits à coque, les légumes, les chevaux et mulets, d'autres animaux d'élevage et "d'autres produits", à l'exclusion des encaissements concernant certaines cultures pour lesquelles les rapports du NASS donnent la valeur effective de la production. La catégorie "Bétail" comprend les espèces suivantes: bovins, ovins, volaille, porcins, caprins, lamas, alpacas, émeus, daims, cerfs, rennes et équins. La catégorie "Vergers, vignobles, pépinières" comprend les fruits, y compris les fruits à coque, des arbres, des arbustes et des vignes, de même que les produits de serre et de pépinière. La catégorie "Volailles" comprend la viande de poulets à rôtir et autres poulets, et les œufs.

² La MGS n'est pas soumise à réduction ni à inclusion dans la MGS totale courante car la MGS calculée est inférieure à 5% de la valeur de la production (exemption *de minimis*).

Tableau explicatif DS:5

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2009

Mesures globales du soutien par produit: Soutien des prix du marché

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Redevances connexes	Soutien total des prix du marché	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7	8	9
			(\$/t)	(\$/t)	(Millions de t)	(Millions de \$)	$((4-5)*6)-7$ (Millions de \$)	
Beurre	1 ^{er} octobre 2009	Soutien des prix/ contingent	2 314,853	1 279,000	0,696		720,954	1
Lait écrémé en poudre	1 ^{er} octobre 2009	Soutien des prix/ contingent	2 028,252 1 763,698	1 342,000 1 342,000	0,042 0,642		28,823	1,2
Fromage cheddar	1 ^{er} octobre 2009	Soutien des prix/ contingent	2 888,055 2 491,223	1 283,000 1 283,000	1,119 1,337		191,002	1,2
Total produits laitiers							2 826,902	
Sucre	1 ^{er} octobre 2009	Soutien des prix/ contingent	402,344	230,824	7,235		1 240,947	3
Total tous produits (avant l'application de l'exemption <i>de minimis</i>)							4 067,849	

¹ Le prix de référence extérieur est le prix moyen pour la période 1986-1988 calculé à partir des prix communiqués par le FAS du Département de l'agriculture des États-Unis, f.a.b. Europe du Nord et autres ports du monde.

² Les prix administrés appliqués ont été temporairement relevés pendant la période allant du 1^{er} août 2009 au 31 octobre 2009. La première ligne s'applique à octobre 2009 et la seconde ligne à la période novembre 2009-septembre 2010.

³ Le prix de référence est fondé sur le prix moyen de la Caraïbe sur la période 1986-1988 ajusté de façon à inclure les frais de transport, d'un montant de 28,66 dollars par tonne (28,66 + 202,164 = 230,824). Le prix annuel de la Caraïbe représente la moyenne simple de 12 prix mensuels. Le prix administré appliqué correspond au taux de prêt annoncé pour le sucre de canne (18,75 cents par livre). La production admissible au bénéfice du soutien des prix du marché correspond à la production effective ou à la quantité globale à répartir (OAQ), le chiffre le moins élevé étant retenu, comme le prévoit la Loi de 2002 sur l'agriculture (PL 107-171), dispositif reconduit dans la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246). L'OAQ correspond à la quantité de sucre qui peut être commercialisée pendant n'importe quelle campagne, ce qui détermine le volume maximal de production admis au bénéfice du soutien des prix. La production admissible pour 2009 est la production effective de sucre.

Tableau explicatif DS:6

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2009

Mesures globales du soutien par produit: versements directs non exemptés

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/prélèvements	Versements directs totaux	Élément d'ajustement	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			(\$/t)	(\$/t)	(Millions de t)	((4-5)*6)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	Rapport	
Orge	1 ^{er} juin 2009	Versements au titre du programme ACRE					16,260				1
		Primes de complément pour prêts					2,949				2
		Gains sur les crédits de commercialisation					0,005				2
		Non-remboursement d'avances sur produits					0,002				2
		Total partiel autres versements					19,216		19,216		
Orge	1 ^{er} juin 2009	Total partiel tous versements directs							19,216		
Canola	1 ^{er} juillet 2009	Versements au titre du programme ACRE					0,014				1
		Total partiel autres versements					0,014		0,014		
Canola	1 ^{er} juillet 2009	Total partiel tous versements directs							0,014		

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/prélèvements	Versements directs totaux	Élément d'ajustement	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10 (7+8-9)	11	12
Maïs	1 ^{er} septembre 2009	Versements au titre du programme ACRE					98,859				1
		Total partiel autres versements					98,859		98,859		
Maïs	1 ^{er} septembre 2009	Total partiel tous versements directs							98,859		
Coton	1 ^{er} août 2009	Primes de complément pour prêts					5,521				2
		Gain sur l'échange de certificats					5,195				2
		Versements au titre de l'aide aux cultures					23,403				3
		Total partiel autres versements					33,119		33,119		
Coton	1 ^{er} août 2009	Total partiel tous versements directs							33,119		
Produits laitiers	1 ^{er} octobre 2009	Indemnités pour les produits laitiers					0,162				
		Primes pour perte de parts de marché pour les produits laitiers (MILC)					181,527				
		Total partiel autres versements					181,689		181,689		
Produits laitiers	1 ^{er} octobre 2009	Total partiel tous versements directs							181,689		
Pois secs	1 ^{er} juillet 2009	Versement au titre du programme ACRE					2,476				1
		Total partiel autres versements					2,476		2,476		
Pois secs	1 ^{er} juillet 2009	Total partiel tous versements directs							2,476		

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/prélèvements	Versements directs totaux	Élément d'ajustement	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10 (7+8-9)	11	12
Graines de lin	1 ^{er} juillet 2009	Versement au titre du programme ACRE Total partiel autres versements					0,207				1
							0,207		0,207		
Graines de lin	1 ^{er} juillet 2009	Total partiel tous versements directs							0,207		
Bétail	1 ^{er} janvier 2009	Versements à titre d'indemnisation concernant le bétail Aide d'urgence pour le bétail Versements au titre du fourrage pour le bétail Total partiel autres versements					62,981				4
							11,832				5
							99,434				6
							174,247		174,247		
Bétail	1 ^{er} janvier 2009	Total partiel tous versements directs							174,247		
Mohair	1 ^{er} janvier 2009	Primes de complément pour prêts Total partiel autres versements					0,767				2
							0,767		0,767		
Mohair	1 ^{er} janvier 2009	Total partiel tous versements directs							0,767		
Graines de moutarde	1 ^{er} septembre 2009	Versement au titre du programme ACRE Total partiel autres versements					0,001				1
							0,001		0,001		
Graines de moutarde	1 ^{er} septembre 2009	Total partiel tous versements directs							0,001		
Avoine	1 ^{er} juin 2009	Versements au titre du programme ACRE Total partiel autres versements					2,600				1
							2,600		2,600		
Avoine	1 ^{er} juin 2009	Total partiel tous versements directs							2,600		

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix ((4-5)*6)	Autres versements directs non exemptés	Redevances/prélèvements	Versements directs totaux (7+8-9)	Élément d'ajustement	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Vergers, vignobles, pépinières	1 ^{er} janvier 2009	Versements au titre de l'aide concernant les arbres Total partiel autres versements					3,202				7
Vergers, vignobles, pépinières	1 ^{er} janvier 2009	Total partiel tous versements directs					3,202		3,202		
									3,202		
Arachides	1 ^{er} août 2009	Versements au titre du programme ACRE Non-remboursement d'avances sur produits Total partiel autres versements					0,169				1
							0,038				2
							0,207		0,207		
Arachides	1 ^{er} août 2009	Total partiel tous versements directs							0,207		
Volailles	1 ^{er} janvier 2009	Versements aux éleveurs de volailles en cas de perte de contrats Total partiel autres versements					27,692				8
							27,692		27,692		
Volailles	1 ^{er} janvier 2009	Total partiel tous versements directs							27,692		
Riz	1 ^{er} août 2009	Versements au titre de l'aide aux cultures Total partiel autres versements					21,076				3
							21,076		21,076		
Riz	1 ^{er} août 2009	Total partiel tous versements directs							21,076		
Carthame	1 ^{er} septembre 2009	Versement au titre du programme ACRE Total partiel autres versements					0,032				1
							0,032		0,032		
Carthame	1 ^{er} septembre 2009	Total partiel tous versements directs							0,032		

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/prélèvements	Versements directs totaux	Élément d'ajustement	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)*6)	8	9	10 (7+8-9)	11	12
Sorgho	1 ^{er} septembre 2009	Versement au titre du programme ACRE					1,238				1
		Total partiel autres versements					1,238		1,238		
Sorgho	1 ^{er} septembre 2009	Total partiel tous versements directs							1,238		
Fèves de soja	1 ^{er} septembre 2009	Versement au titre du programme ACRE					0,056				1
		Versements au titre de l'aide aux cultures					211,108				
		Total partiel autres versements					211,164		211,164		3
Fèves de soja	1 ^{er} septembre 2009	Total partiel tous versements directs							211,164		
Graines de tournesol	1 ^{er} septembre 2009	Versement au titre du programme ACRE					11,180				1
		Total partiel autres versements					11,180		11,180		
Graines de tournesol	1 ^{er} septembre 2009	Total partiel tous versements directs							11,180		
Patates douces	1 ^{er} juillet 2009	Versements au titre de l'aide aux cultures					2,782				3
		Total partiel autres versements					2,782		2,782		
Patates douces	1 ^{er} juillet 2009	Total partiel tous versements directs							2,782		
Blé	1 ^{er} juin 2009	Versement au titre du programme ACRE					313,500				1
		Primes de complément pour prêts					106,872				2
		Gains sur les crédits de commercialisation					2,496				2
		Non-remboursement d'avances sur produits					0,039				2
		Gains sur l'échange de certificats					0,250				2
		Total partiel autres versements					423,157		423,157		

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type de mesure	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/prélèvements	Versements directs totaux	Élément d'ajustement	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
						((4-5)*6)			(7+8-9)		
Blé	1 ^{er} juin 2009	Total partiel tous versements directs							423,157		
Laine	1 ^{er} janvier 2009	Primes de complément pour prêts					8,298				²
		Total partiel autres versements					8,298		8,298		
Laine	1 ^{er} janvier 2009	Total partiel tous versements directs							8,298		
Tous produits (avant l'application de l'exemption de <i>minimis</i>)	2009	Total partiel tous versements directs					1 223,223		1 223,223		

¹ Le Programme optionnel fondé sur le revenu moyen des cultures (ACRE) a été autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture. Les producteurs de marchandises couvertes et/ou d'arachides qui choisissent de participer au programme ACRE doivent s'inscrire pour la totalité des surfaces plantées en marchandises couvertes et en arachide de l'exploitation. Les producteurs peuvent choisir de s'inscrire au programme ACRE à n'importe quel moment à partir de la campagne agricole 2009 et pendant toute la durée d'application de la Loi de 2008 sur l'agriculture, mais, une fois inscrite, l'exploitation reste dans le programme jusqu'en 2012. Les versements directs sont réduits de 20% et les taux des prêts à la commercialisation sont réduits de 30% dans les exploitations inscrites. Les produits visés sont notamment les suivants: maïs, soja, blé, riz, (grains moyens ou longs), coton upland, orge, sorgho, avoine, arachides, graines oléagineuses (canola, crambe, graines de lin, graines de moutarde, colza, carthame, graines de sésame et graines de tournesol), pois secs, lentilles, pois chiches petits et gros. Seuls les produits qui ont fait l'objet de versements au cours de l'année considérée sont inclus dans la notification.

² Les gains sur les prêts à la commercialisation, les primes de complément pour prêts, et les montants non acquittés sont des formes de versements au titre du programme de prêts d'aide à la commercialisation (les gains sur l'échange de certificats ont cessé en 2009). Les produits visés sont notamment les suivants: maïs, soja, blé, riz, (grains moyens ou longs), coton upland, orge, sorgho, avoine, arachides, graines oléagineuses (canola, crambe, graines de lin, graines de moutarde, colza, carthame, graines de sésame et graines de tournesol), pois secs, miel, lentilles, mohair, pois chiches petits et gros et laine. Seuls les produits qui ont fait l'objet de versements au cours de l'année considérée sont inclus dans la notification.

³ Les versements au titre du Programme d'aide pour les pertes de récoltes (CAP) ont été mis à la disposition des producteurs de produits désignés (coton upland, riz, fèves de soja et patates douces) dans les comtés déclarés sinistrés par suite de l'humidité excessive et des conditions associées à cette situation en 2009. Il a été demandé aux producteurs de certifier une perte de 5% ou plus. On ne dispose pas de données concernant les versements par produit. La part des versements par produit a été estimée à partir de la valeur de la production de chaque produit pour 2009.

⁴ Les versements au titre du Programme d'indemnités pour le bétail (LIP) ont été autorisés en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture. Le LIP accorde des versements aux éleveurs remplissant les conditions requises dans les cas où les pertes de bétail excèdent le taux de mortalité normal du fait de mauvaises conditions météorologiques. On ne dispose pas de données indiquant la part des versements alloués aux différentes catégories de bétail admissibles.

⁵ Les versements au titre du Programme d'aide d'urgence pour le bétail (ELAP) ont été autorisés en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture. L'ELAP accorde une aide d'urgence aux éleveurs de bétail, apiculteurs et pisciculteurs admissibles en cas de pertes dues à des maladies, de mauvaises conditions météorologiques ou d'autres situations qui

ne sont pas couvertes par d'autres programmes au titre de l'Aide supplémentaire en cas de catastrophe agricole. On ne dispose pas de données indiquant la part des versements alloués aux différentes catégories de bétail, d'abeilles et de poissons d'élevage prises en compte.

⁶ Les versements au titre du Programme d'aide en cas de catastrophe pour le fourrage du bétail (LFP) ont été autorisés en vertu de Loi de 2008 sur l'agriculture. Le LFP accorde des versements aux éleveurs admissibles des catégories de bétail visées en cas de pertes de pâturages dues à la sécheresse ou à des incendies (sur des terres gérées par la collectivité). On ne dispose pas de données indiquant la part des versements alloués aux différentes catégories de bétail admissibles.

⁷ Les versements au titre du Programme d'aide concernant les arbres (TAP) ont été autorisés en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture. Le TAP accorde une aide aux arboriculteurs fruitiers et aux pépiniéristes remplissant les conditions requises pour replanter ou remettre en état des arbres, arbustes et vignes endommagés par des catastrophes naturelles. On ne dispose pas de données indiquant la part des versements alloués aux différentes catégories d'arbres, d'arbustes et de vignes admissibles.

⁸ Le Programme d'aide aux éleveurs de volailles dont le contrat passé avec un négociant a été résilié (PGAP) accordait des dons à certains États afin de leur permettre d'apporter une aide aux éleveurs de volailles dont les contrats d'élevage avec un négociant de volailles vivantes avaient été résiliés pour cause de faillite du négociant. On ne dispose pas de données indiquant la part des versements alloués pour les différentes catégories de volailles admissibles.

Références des Public Laws:

Public Law n° 110-246, Loi de 2008 sur l'alimentation, la conservation et l'énergie (Loi de 2008 sur l'agriculture) (18 juin 2008).

Tableau explicatif DS:7

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2009

Mesures globales du soutien par produit: Autre soutien par produit et MGS totale par produit

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant ...	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires/ soutien par produit	Autre soutien par produit	Redevances/ prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5)	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6)	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11
			(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	
Orge	1 ^{er} juin 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,424							1
		Total partiel autre soutien	0,424		0,110	0,314				2
Orge	1 ^{er} juin 2009	MGS TOTALE				0,314		19,216	19,530	
Canola	1 ^{er} juillet 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,064							1
		Total partiel autre soutien	0,064		0,022	0,042				2
Canola	1 ^{er} juillet 2009	MGS TOTALE				0,042		0,014	0,056	
Mais	1 ^{er} septembre 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	28,742							1
		Total partiel autre soutien	28,742		8,535	20,207				2
Mais	1 ^{er} septembre 2009	MGS TOTALE				20,207		98,859	119,066	
Coton	1 ^{er} août 2009	Primes de stockage	0,262							1
		Bonification d'intérêts pour avances sur produits	22,444							
		Coton upland (EAA)	75,635							
		Primes de commercialisation à l'utilisateur de coton ELS	27,866							
		Total partiel autre soutien	126,207		11,053	115,154				2
Coton	1 ^{er} août 2009	MGS TOTALE				115,154		33,119	148,273	
Produits laitiers	1 ^{er} octobre 2009	MGS TOTALE					2 826,902	181,689	3 008,591	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant ...	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires/ soutien par produit	Autre soutien par produit	Redevances/ prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5)	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6)	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11
			(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	
Pois secs	1 ^{er} juillet 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,061							1
		Total partiel autre soutien	0,061		0,019	0,042				2
Pois secs	1 ^{er} juillet 2009	MGS TOTALE				0,042		2,476	2,518	
Graines de lin	1 ^{er} juillet 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,006							1
		Total partiel autre soutien	0,006		0,002	0,004				2
Graines de lin	1 ^{er} juillet 2009	MGS TOTALE				0,004		0,207	0,211	
Miel	1 ^{er} janvier 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,065							1
		Total partiel autre soutien	0,065		0,022	0,043				2
Miel	1 ^{er} janvier 2009	MGS TOTALE				0,043			0,043	
Lentilles	1 ^{er} juillet 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,011							1
		Total partiel autre soutien	0,011		0,005	0,006				2
Lentilles	1 ^{er} juillet 2009	MGS TOTALE				0,006			0,006	
Bétail	1 ^{er} janvier 2009	MGS TOTALE						174,247	174,247	
Mohair	1 ^{er} janvier 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,002							1
		Total partiel autre soutien	0,002		0,000	0,002				2
Mohair	1 ^{er} janvier 2009	MGS TOTALE				0,002		0,767	0,769	
Graines de moutarde	1 ^{er} juin 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,002							1
		Total partiel autre soutien	0,002		0,001	0,001				2
Graines de moutarde	1 ^{er} juin 2009	MGS TOTALE				0,001		0,001	0,002	
Avoine	1 ^{er} juin 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,028							1
		Total partiel autre soutien	0,028		0,007	0,021				2
Avoine	1 ^{er} juin 2009	MGS TOTALE				0,021		2,600	2,621	
Vergers, vignobles, pépinières	1 ^{er} janvier 2009	MGS TOTALE						3,202	3,202	

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant ...	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires/soutien par produit	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5)	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6)	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11
			(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	
Arachides	1 ^{er} août 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	9,706							1
		Total partiel autre soutien	9,706		2,996	6,710				2
Arachides	1 ^{er} août 2009	MGS TOTALE				6,710		0,207	6,917	
Volailles	1 ^{er} janvier 2009	MGS TOTALE						27,692	27,692	
Riz	1 ^{er} août 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	7,118							1
		Total partiel autre soutien	7,118		2,219	4,899				2
Riz	1 ^{er} août 2009	MGS TOTALE				4,899		21,076	25,975	
Carthame	1 ^{er} septembre 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,002						0,034	
		Total partiel autre soutien	0,002		0,001	0,001				2
Carthame	1 ^{er} septembre 2009	MGS TOTALE				0,001		0,032	0,033	
Sorgho	1 ^{er} septembre 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,072							1
		Total partiel autre soutien	0,072		0,031	0,041				2
Sorgho	1 ^{er} septembre 2009	MGS TOTALE				0,041		1,238	1,279	
Fèves de soja	1 ^{er} septembre 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	8,366							1
		Total partiel autre soutien	8,366		2,993	5,373				2
Fèves de soja	1 ^{er} septembre 2009	MGS TOTALE				5,373		211,164	216,537	
Sucre	1 ^{er} octobre 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	12,710							1
		Total partiel autre soutien	12,710		4,284	8,426				2
Sucre	1 ^{er} octobre 2009	MGS TOTALE				8,426	1 240,947		1 249,373	
Graines de tournesol	1 ^{er} septembre 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,134							1
		Total partiel autre soutien	0,134		0,044	0,090				2
Graines de tournesol	1 ^{er} septembre 2009	MGS TOTALE				0,090		11,180	11,270	
Patates douces	1 ^{er} juillet 2009	MGS TOTALE						2,782	2,782	1

Désignation des produits	Campagne de commercialisation commençant ...	Type de mesure	Autres dépenses budgétaires/ soutien par produit	Autre soutien par produit	Redevances/ prélèvements	Total autre soutien	Soutien des prix du marché (d'après le tableau explicatif DS:5)	Versements directs non exemptés (d'après le tableau explicatif DS:6)	MGS totale	Nouvelles notes, sources des données
1	2	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11
			(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	(Millions de \$)	
Blé	1 ^{er} juin 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	5,675							1
		Total partiel autre soutien	5,675		1,468	4,207				2
Blé	1 ^{er} juin 2009	MGS TOTALE				4,207		423,157	427,364	
Laine	1 ^{er} janvier 2009	Bonification d'intérêts pour avances sur produits	0,001							1
		Total partiel autre soutien	0,001		0,000	0,001				2
Laine	1 ^{er} janvier 2009	MGS TOTALE				0,001		8,298	8,299	
Tous produits (avant l'application de l'exemption de <i>minimis</i>)	2009	MGS TOTALE	199,396	0,000	33,812	165,584	4 067,849	1 223,223	5 456,656	

¹ Les bonifications d'intérêts au titre du programme de prêts d'aide à la commercialisation incluent à la fois un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et, certaines années, l'annulation des intérêts sur les prêts remboursés à des taux inférieurs à ceux du marché ou les montants non acquittés. Les produits visés sont notamment les suivants: maïs, soja, blé, riz, (grains moyens ou longs), coton upland, orge, sorgho, avoine, arachides, graines oléagineuses (canola, crambe, graines de lin, graines de moutarde, colza, carthame, graines de sésame et graines de tournesol), pois secs, miel, lentilles, mohair, pois chiches petits et gros et laine. Seuls les produits qui ont fait l'objet de bonifications d'intérêts au cours de l'année considérée sont inclus dans la notification, à moins que le produit ne soit inclus parce qu'il bénéficie d'un autre soutien.

² Les redevances/prélèvements comprennent les commissions de montage de prêt et les commissions connexes pour la plupart des produits bénéficiant d'un prêt.

Tableau explicatif DS:9

SOUTIEN INTERNE: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: EXERCICE BUDGÉTAIRE 2009 (SAUF COMME INDIQUÉ)

MGS autre que par produit

Type de mesure	Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés (Millions de \$)	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés (Millions de \$)	Redevances/prélèvements connexes (Millions de \$)	Soutien total ne visant pas des produits déterminés (Millions de \$)	Sources des données et observations
1	2	3	4	5	6
				(2+3-4)	
Travaux d'irrigation relevant de la Direction de l'aménagement du territoire Projets dans 17 États de l'Ouest		203,828		203,828	Sur la base d'une "méthode de financement de la dette". Un taux d'intérêt à long terme est appliqué au solde non réglé des investissements en capital, par le gouvernement, dans des installations d'irrigation, pour obtenir la subvention. Les utilisateurs de ces installations remboursent la dette du projet à hauteur du principal, sans les intérêts.
Dépenses budgétaires fédérales nettes pour le bétail en pâture sur des terres fédérales	63,353		18,589	44,764	Les données ci-contre représentent les dépenses budgétaires nettes pour le bétail en pâture sur des terrains de parcours publics dans 16 États de l'Ouest, gérés par le Service des forêts (FS) et la Direction de la gestion des terres (BLM). Les dépenses budgétaires nettes comprennent (en tant que dépenses négatives) les recettes générées par les redevances payées par les éleveurs, mais ne comprennent pas les autres frais à la charge des éleveurs, par exemple la construction et l'entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de clôtures. La prise en compte de ces autres frais non imputables à des redevances pourrait réduire le montant des dépenses nettes et peut-être l'amener à un niveau nul.

Type de mesure	Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés (Millions de \$)	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés (Millions de \$)	Redevances/prélèvements connexes (Millions de \$)	Soutien total ne visant pas des produits déterminés (Millions de \$)	Sources des données et observations
1	2	3	4	5	6
Assurance-récolte et revenu subventionnée par la Compagnie fédérale d'assurance des récoltes (données relatives aux campagnes agricoles) (campagne agricole) Subventions de primes accordées aux producteurs	5 426,006			5 426,006	Les producteurs peuvent choisir un des divers types de plans d'assurance du rendement des récoltes ou du revenu mis à disposition chaque année. Les primes à verser pour les assurances souscrites sont subventionnées. Le niveau de garantie (de couverture) choisi se situe généralement entre 50% et 85% du rendement moyen antérieur ou du revenu escompté. Ces chiffres concernent le Plan pour les risques collectifs (GRP) lancé en 1993 ainsi que le Plan d'assurance-revenu de groupe (GRIP) et le Plan concernant le revenu brut ajusté (AGR), lancés tous deux en 1999. Les indemnités prévues dans le GRP et le GRIP sont versées lorsque les résultats à l'échelle d'un comté sont inférieurs au niveau garanti, qui peut atteindre 90% du rendement ou du revenu escompté.
Assurance-revenu des récoltes complémentaire (SURE) (campagne agricole)	732,514			732,514	Les versements au titre de l'assurance-revenu des récoltes complémentaire (SURE) sont accordés aux producteurs remplissant les conditions requises qui opèrent dans des exploitations situées dans des comtés sinistrés et qui ont subi des pertes de production ou des baisses de qualité des récoltes durant une campagne agricole. Les versements s'élèvent à 60% de la différence entre la garantie au titre du programme d'aide en cas de catastrophe et le revenu total de l'exploitation, lequel englobe toutes les récoltes obtenues sur l'exploitation et les versements publics. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Versements anticycliques (campagne agricole)	220,543			220,543	Versements lorsque les prix des produits visés par le programme tombent en dessous d'un certain niveau. Les versements sont fonction des superficies et des rendements antérieurs et il n'est pas nécessaire que les marchandises produites par le passé soient encore en production. Autorisé en vertu de la Loi de 1996 sur l'agriculture (PL 107-171).

Type de mesure	Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés (Millions de \$)	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés (Millions de \$)	Redevances/prélèvements connexes (Millions de \$)	Soutien total ne visant pas des produits déterminés (Millions de \$)	Sources des données et observations
1	2	3	4	5	6
Prêts pour les installations de stockage au niveau des exploitations	4,572			4,572	Prêts bonifiés accordés à des exploitants agricoles pour leur permettre de construire ou de moderniser, dans leurs exploitations, des installations de manutention et d'entreposage du grain. Ce programme a été autorisé en vertu de la Loi de 1949 portant établissement de la Commodity Credit Corporation. Il a été interrompu au début des années 1980 et rétabli au cours de l'exercice budgétaire 2000.
Programme d'aide aux cultures de biomasse	7,931			7,931	Aide financière aux producteurs ou entités qui fournissent des matières admissibles provenant de la biomasse à des installations désignées de conversion de la biomasse, aux fins de leur utilisation comme source de chaleur ou d'énergie électrique ou comme produits d'origine biologique ou biocarburants.
Programme concernant l'énergie en zone rurale (anciennement Programme pour les énergies renouvelables)	27,000			27,000	Octroi de prêts, garanties de prêts et dons directs aux agriculteurs, aux éleveurs et aux petites entreprises rurales pour acquérir des systèmes faisant appel aux énergies renouvelables et procéder à des améliorations en matière de rendement énergétique. Reconduit par la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246). L'aide est fournie au titre des frais de ramassage, de récolte, d'entreposage et de transport associés à la fourniture des matières admissibles. Autorisé en vertu de la Loi de 2008 sur l'agriculture (PL 110-246).
Soutien total ne visant pas des produits déterminés	6 481,919	203,828	18,589	6 667,158	La MGS n'est pas soumise à réduction car le soutien total est inférieur à 5% de la valeur de la production de l'agriculture des États-Unis. (0,05 * 284 652 millions de \$ = 14 233 millions de \$ en 2009)

Références des Public Laws:

Public Law n° 107-171, Loi de 2002 sur la sécurité des exploitations agricoles et l'investissement rural (13 mai 2002).

Public Law n° 110-246, Loi de 2008 sur l'alimentation, la conservation et l'énergie (18 juin 2008).